

Projet de Proposition de Procédure de Démocratie Participative (PPDP)

Plan

- 1) Contexte politique général et sa corrélation revéloise.
- 2) Exemples concrets de procédures démocratiques qui fonctionnent.
- 3) Schéma de principe de la procédure référendaire.
- 4) Intérêts pour la communauté revéloise et l'équipe municipale.

1) Évocation du contexte historico politique

Le contexte international montre une montée des nationalismes car les Dirigeants sont déconsidérés.

Les dernières élections nationales ont été marquées par taux d'abstention en perpétuelle hausse notamment chez les jeunes (66 % d'abstention aux régionales et 50% de voix pour FN au premier tour et 37.5% au second tour).

Revel n'échappe pas à l'abstention, sans cesse, croissante lors des élections pour arriver à concerner environ un électeur sur deux (47% pour les régionales de 2015 et 53% pour les départementales 2015). D'autre part le vote contestataire progresse très largement (de 7% à 21% entre 2010 et 2015 pour le FN à Revel par exemple).

Dans un contexte de crise économique durable, ce type d'expression populaire ne manque pas de poser question dans une commune à taille humaine comme Revel où les difficultés économiques ou de multi culturalité ne sautent pas aux yeux.

Brecht disait en 1938 cette phrase : « Celui qui ne voit rien est un imbécile, mais celui qui voit et qui ne dit rien est un assassin ».

Le système actuel est celui de la démocratie représentative qui se définit par la souveraineté d'un corps d'élus ce qui permet de libérer le plus grand nombre des contraintes de gestion.

Il s'est enrichi d'une dimension participative portée par un certain nombre d'habitants en effet.

Nous souhaitons donner aux habitants du village la possibilité de s'exprimer directement sur les sujets qui leur paraissent importants et proposons une démocratie directe qui se définit par la souveraineté du peuple qui élit (ou choisit par tirage au sort) des représentants qui appliquent sa décision.

2) Exemples de fonctionnements démocratiques

*La Suisse pratique le référendum d'initiative populaire depuis 1231 (exemple le Landsgemeinde décide à main levée chaque année sur la place principale du canton les noms de ses représentants et le résultat des votations).

Pour les procédures référendaires, proprement dites, la Suisse distingue trois niveaux : communal, cantonal et fédéral. Le système est le même dans les trois cas.

Les citoyens décident du sujet, signent une motion, la soumettent au vote.

Si la motion est acceptée par la majorité des votants, elle a force de loi. Il n'y a pas de limite au champ d'intervention de la votation.

En France, il existe une procédure de référendum d'initiative partagée. Cette procédure requiert un minimum de 20% des membres du parlement puis au moins 4 600 000 signatures de citoyens. Nous n'irons pas plus loin...

*L'exemple des syndicats de copropriétés nous montre qu'en France ce modèle fonctionne aussi très bien depuis fort longtemps sur des sujets complexes et pour des collectivités très nombreuses.

1- Le syndic réunit l'assemblée de copropriétaires annuellement en assemblée générale.

2- L'ordre du jour est envoyé trois semaines avant l'AG.

3- Tout copropriétaire a un délai d'une semaine pour demander une modification de l'ordre du jour.

4- L'AG vote les décisions.

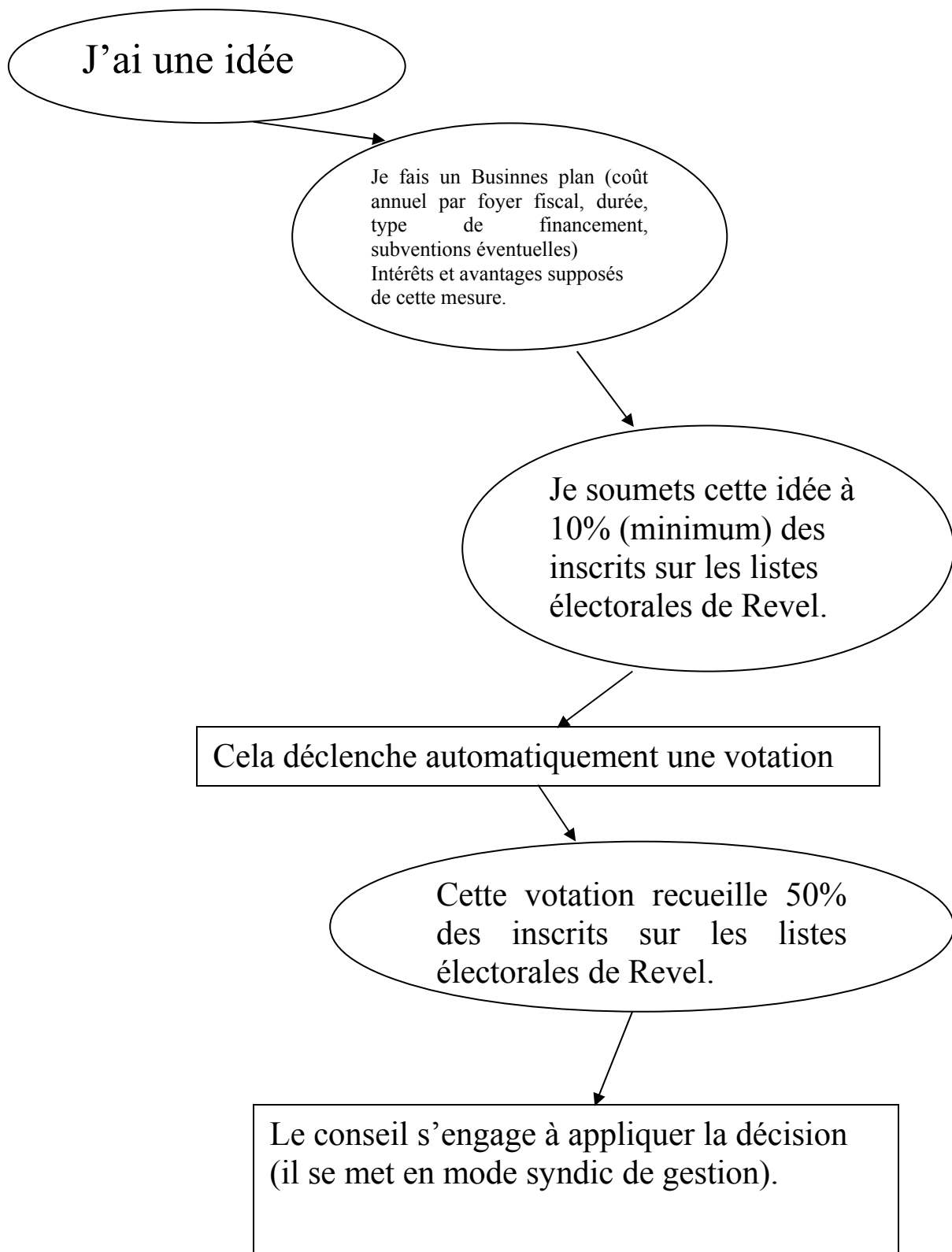
5- Le Syndic applique les décisions votées.

*Le système employé à Saillans (Drôme) mêle un système d'organisation horizontal et un système de tirage au sort des représentants. Il demande beaucoup d'implications de la part des élus et des citoyens.

*A Grenoble deux systèmes cohabitent. L'un est un système de consultation sur des sujets décidés par l'équipe municipale, l'autre propose des appels à projets avec des budgets dédiés.

Forts de ces exemples, et conscients des limites de chacun, nous souhaitons adapter une procédure possible pour Revel...

3) Arbre des possibles pour Procédure référendaire adaptée à Revel



4) Intérêts pour la communauté revéloise et l'équipe en place.

- Recrée les conditions du dialogue (les réunions à plus de 5 ou 6 sont sources d'échanges)
- Réappropriation de la politique et de la logique de décision
- Redonne au citoyen la possibilité d'être acteur et actif (autre chose que « grognon »)
- Permet au politique de s'assurer de la légitimité des projets (à défaut d'une légalité)
- Permet l'émergence d'idées neuves, au plus près du terrain
- Propose un fonctionnement par délégation donc allègement des tâches

Nous ne pouvons ignorer que les choses bougent, les mentalités évoluent.

La municipalité s'inscrira, de facto, dans une Histoire novatrice en faisant preuve d'audace.

La télé et les médias reviendront à Revel compléter l'image d'audace et de créativité créée par un dragon, des gaulois, pirates ou autres objets provenant de l'espace...

En route pour « Demain » !